

# Renforcer l'engagement et le leadership du ministère de l'Éducation dans les réponses éducatives rapides en situation d'urgence

## Note d'orientation



# Remerciements

Grâce à la généreuse contribution et en partenariat avec la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO), le Cluster Éducation, l'UNICEF, Save the Children, l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO, REACH, NORCAP et Translators without Borders se sont efforcés de lever les obstacles empêchant les filles et les garçons vivant dans des situations de crise humanitaire de réaliser leur droit à recevoir une éducation de qualité. Plus précisément, les partenaires ont développé des outils et une session de formation pour renforcer les réponses éducatives rapides, notamment par le biais des mécanismes de réponse rapide, afin de garantir que les besoins éducatifs vitaux et essentiels des enfants soient pris en compte dans la première phase de l'intervention humanitaire.

Cette note d'orientation a été élaborée par l'IIEP-UNESCO.

Pour de plus amples informations :

[info@iiep.unesco.org](mailto:info@iiep.unesco.org)

[www.iiep.unesco.org](http://www.iiep.unesco.org)

© UNESCO, UNICEF, 2022

Les vues et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO, de l'IIEP ou de l'UNICEF. Les dénominations employées et la présentation du matériel n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO, de l'IIEP ou de l'UNICEF concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites.

Cette publication fait partie d'une série d'études de cas et de documents d'orientation pratique sur [Madagascar](#) et le [Soudan du Sud](#).

Cette publication est disponible en libre accès sous Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) licence (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).

En utilisant le contenu de cette publication, les utilisateurs acceptent d'être liés par les conditions d'utilisation du référentiel en libre accès de l'UNESCO (<https://www.unesco.org/open-access/termsuse-ccbysa-en>). La présente licence s'applique exclusivement au contenu textuel de la publication.



**Comment faire référence à ce document :** IIEP-UNESCO, UNICEF. 2022. *Note d'orientation : Renforcer l'engagement et le leadership du ministère de l'Éducation dans les réponses éducatives rapides en situation d'urgence*. Paris : IIEP-UNESCO et UNICEF.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne.

Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

photos de couverture :

© UNICEF/UN0673492/Andriananten

© UNICEF/UN0594302/Naftalin

Conception graphique :

John McGill



Union  
européenne



Cluster  
Education  
Global



PART OF NORWEGIAN  
REFUGEE COUNCIL

Abréviations	4
<b>1 Contexte et justification</b>	<b>5</b>
<b>2 Comment renforcer la <i>préparation</i> conjointe du ministère de l'Éducation et des partenaires humanitaires</b>	<b>7</b>
2.1 Planification conjointe de la préparation	7
2.2 Préparation aux évaluations rapides des besoins	8
2.3 Planification de la mise en œuvre	9
2.4 Coordination et communication	11
2.5 Allocation des ressources	12
<b>3 Comment renforcer le rôle des ministères de l'Éducation lors des interventions rapides</b>	<b>13</b>
3.1 Accès aux zones touchées par la crise et difficiles à atteindre	13
3.2 Évaluations rapides des besoins et liens avec les systèmes de données à plus long terme	13
3.3 Mise en œuvre d'une intervention rapide et alignement sur les cadres de la politique d'éducation	14
3.4 Coordination	16
3.5 Mobilisation des ressources	17
<b>4 Favoriser un environnement propice à un engagement et à un leadership efficaces du ministère de l'Éducation</b>	<b>18</b>
4.1 Politique et planification : adoption d'une approche de planification sensible aux crises	18
4.2 Capacités de données améliorées	20
4.3 Amélioration de la coordination et de la communication	21
4.4 Renforcement du financement et de la mise en œuvre du budget	22
Références	23

# Abréviations

<b>APE</b>	Association de parents et d'enseignants
<b>ASE</b>	Apprentissage social et émotionnel
<b>ECHO</b>	Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
<b>ESAE</b>	Espace ami des enfants
<b>ESU</b>	Éducation en situation d'urgence
<b>GEC</b>	Global Education Cluster
<b>GEL</b>	Groupe d'éducation locale
<b>HCT</b>	Équipe de pays pour l'action humanitaire
<b>MEAL</b>	Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
<b>MEN</b>	Ministère de l'Éducation nationale
<b>OCHA</b>	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
<b>RNA</b>	Évaluations rapides des besoins
<b>RRC</b>	Réduction des risques de catastrophes
<b>RRM</b>	Mécanisme de réponse rapide
<b>SIGE</b>	Système d'information de gestion de l'éducation
<b>SMC</b>	Comité de gestion de l'école
<b>SMSPS</b>	Santé mentale et soutien psychosocial
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TLM</b>	Matériel d'enseignement et d'apprentissage
<b>TLS</b>	Espace d'enseignement provisoire



À l'échelle mondiale, à la moitié de l'année 2022, un nombre record de 306 millions de personnes ont eu besoin d'aide humanitaire et de protection (Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2022). La durée de plus en plus longue des crises, associée à la dégradation de la sécurité et de l'accès aux personnes touchées (ACAPS, 2021), a nécessité de nouvelles approches pour répondre aux besoins immédiats dans des environnements complexes et pour s'assurer que les réponses contribuent finalement à réduire les besoins humanitaires à moyen et long terme (OCHA, 2017). Ces approches comprennent les mécanismes de réponse rapide (RRM), une « approche programmatique et opérationnelle pour répondre aux besoins aigus des populations vulnérables » (REACH, Global Education Cluster (GEC) et la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), 2020). Ces mécanismes sont généralement mobilisés pour répondre à des situations d'urgence ou à la détérioration des conditions dans les crises en cours, en particulier dans les zones difficiles à atteindre, et visent à fournir une assistance immédiate et vitale.

La modalité RRM prend des formes différentes selon les contextes, mais elle est souvent multisectorielle et s'appuie sur les forces de différents partenaires pour accéder aux zones vulnérables et difficiles à atteindre, évaluer les besoins et fournir une réponse initiale qui peut être suivie par les partenaires humanitaires et du développement dans différents secteurs. Si plusieurs RRM ont permis des interventions rapides aux besoins en matière d'éducation (REACH, GEC 2020), les modalités d'inclusion systématique de l'éducation dans les RRM ou de développement des RRM au sein du secteur de l'éducation sont encore en cours d'élaboration.

Le défi bien identifié que les RRM ont à relever est de réussir à mettre les réponses initiales en lien avec les solutions et la programmation à plus long terme dans le cadre d'une approche renforcée du lien entre l'humanitaire et le développement. Tout en reconnaissant que, dans de nombreuses situations d'urgence, les capacités des ministères de l'Éducation sont limitées et qu'elles doivent souvent être complétées par une intervention humanitaire, il est nécessaire de renforcer l'engagement et le leadership des ministères de l'Éducation, notamment en matière de préparation et de planification d'urgence, ainsi que dans l'offre d'une réponse durable.

Dans ce contexte, l'IPE-UNESCO a analysé comment et quand les ministères de l'Éducation peuvent être plus systématiquement engagés dans la planification de la préparation et les étapes initiales des interventions humanitaires, afin d'améliorer la résilience du système éducatif ainsi que la pertinence, l'efficacité, la flexibilité et la durabilité des interventions rapides d'éducation en situation d'urgence (ESU) sans compromettre la capacité à répondre aux besoins immédiats des populations touchées. Ce travail fait partie d'un projet plus large financé par ECHO sur le « renforcement des interventions rapides d'éducation en situation d'urgence », dirigé par le GEC, pour améliorer l'accès à une éducation sûre et de qualité pour les enfants et les jeunes dans les premières phases des situations d'urgence.

Cette note d'orientation s'appuie sur des consultations nationales, des discussions de groupe avec les parties prenantes de l'éducation et des documents clés intégrés dans la boîte à outils RRM du GEC, notamment le rapport de synthèse de l'Université du Sussex intitulé « Renforcer les interventions rapides d'éducation dans les urgences aiguës », pour fournir un ensemble de recommandations pratiques visant à *renforcer l'engagement et le leadership des autorités éducatives dans le RRM et l'intervention rapide d'ESU aux niveaux national, infranational et local*. Plus précisément, les recommandations indiquent comment :

- 1 Renforcer *les efforts de préparation conjoints et coordonnés entre le ministère de l'Éducation et les partenaires humanitaires* comme condition préalable à des interventions d'ESU rapides et efficaces ;
- 2 Renforcer le rôle des ministères de l'Éducation *lors des interventions d'ESU* ;
- 3 Favoriser un *environnement propice* à un engagement et un leadership efficaces du ministère de l'Éducation dans la prévention ou l'atténuation, la préparation et la réponse aux urgences soudaines.

Le public ciblé est constitué des *ministères de l'Éducation aux niveaux central et sous-central, des partenaires humanitaires et des entités de coordination* dans lesquelles les ministères de l'Éducation peuvent jouer un rôle de coordination de premier plan ou de co-chef de file, selon le contexte. Les recommandations sont applicables aux ministères de l'Éducation lorsqu'ils ne sont pas impliqués dans le conflit et dans les situations où les autorités éducatives recherchent des opportunités pour renforcer leurs capacités à s'engager dans des interventions rapides d'ESU. Les recommandations clés à l'intention des acteurs humanitaires proposent des moyens d'engager plus efficacement le ministère de l'Éducation dans la planification de la préparation et pendant toute la durée d'une intervention rapide face à une urgence.

Les actions clés proposées tout au long des phases et des domaines abordés ci-dessous s'appuient sur les conclusions de deux études de cas de pays à Madagascar et au Soudan du Sud sur l'engagement du ministère de l'Éducation en cas d'urgence, et sont le fruit d'expériences de terrain vérifiées et non des prescriptions théoriques. Compte tenu de l'importance de la dynamique et du contexte locaux dans les réponses humanitaires, ces recommandations doivent être contextualisées aux niveaux national, infranational et local pour relever les défis spécifiques limitant l'engagement des ministères de l'Éducation.

# Comment renforcer la *préparation* conjointe du ministère de l'Éducation et des partenaires humanitaires

Pour que les ministères de l'Éducation jouent un rôle plus efficace dans la planification et la mise en œuvre des interventions rapides d'ESU, il est essentiel que les autorités éducatives à tous les niveaux soient mieux préparées à répondre aux urgences qui affectent le secteur de l'éducation. Cette section décrit les points d'entrée pour *renforcer les efforts de préparation conjoints entre les ministères de l'Éducation et les partenaires humanitaires, comme condition préalable à une intervention d'ESU rapide et efficace.*

## 2.1 Planification conjointe de la préparation

Pour que l'intervention rapide soit efficace et opportune, les efforts de préparation doivent être planifiés efficacement et conjointement par les ministères de l'Éducation et les partenaires humanitaires. *La planification des efforts de préparation* peut consister dans les actions telles que :

- 1 Coopération et collaboration avec d'autres ministères clés ou l'agence nationale pour la gestion des catastrophes (lorsqu'elle existe), afin de promouvoir l'intégration de l'ESU dans les efforts multisectoriels d'intervention rapide et la coordination entre l'intervention d'ESU et d'autres RRM multisectoriels, et soutenir les niveaux infranational et local afin qu'ils travaillent conjointement avec d'autres ministères de tutelle au niveau infranational, et avec les enseignants, les directeurs et le personnel des écoles, les parents et les associations de parents et d'enseignants (APE), pour s'engager dans la préparation de plans d'urgence aux niveaux infranational et local, et améliorer la coordination.
- 2 Veiller à ce que d'autres services visant à assurer une éducation protectrice, sûre et inclusive fassent également partie des plans de préparation et d'urgence en matière d'éducation.
- 3 Mener un plaidoyer ciblant les plus hautes autorités gouvernementales nationales pour que l'éducation soit incluse dans les plans nationaux de préparation/d'urgence en tant que service vital, compte tenu de son rôle dans l'amélioration de la protection, de la lutte contre la malnutrition ou les problèmes de santé, notamment par la mise à disposition d'espaces sûrs, de nourriture à l'école ou de services de santé en milieu scolaire.
- 4 Assurer la mise en place, l'opérationnalisation et l'utilisation d'un système d'alerte précoce,<sup>1</sup> ancré au niveau local.
- 5 Impliquer les dirigeants au niveau local à contribuer à la formulation et à la conception des stratégies de préparation.

<sup>1</sup> Ces systèmes d'alerte précoce alerteraient les écoles, les enseignants et les apprenants en cas de catastrophe imminente ou d'autres types de crises, par le biais de divers canaux de communication, afin qu'ils prennent les mesures d'anticipation appropriées.

## 2.2 Préparation aux évaluations rapides des besoins

Dans le cadre des efforts de préparation à l'intervention rapide d'ESU, les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent planifier *conjointement le déploiement efficace des évaluations rapides des besoins en matière d'éducation*.

Ces évaluations doivent inclure des mesures visant à :

- 1 Développer conjointement un cadre commun d'évaluation des besoins et des indicateurs clés dans le cadre des plans de préparation du ministère de l'Éducation et des acteurs humanitaires ;
  - Renforcer la participation communautaire à la conception, à la mise en œuvre et à la diffusion des évaluations des besoins, en veillant à ce que toutes les communautés de langues soient incluses ;
  - Convenir des questions et des indicateurs prioritaires en matière d'éducation à inclure dans les évaluations conjointes ;
- 2 Définir des rôles et des responsabilités clairs pour la réalisation d'évaluations conjointes et assurer les ressources humaines, financières et logistiques associées à ces rôles ;
- 3 Veiller à ce que les outils ou listes de contrôle de collecte de données sur l'intervention rapide d'ESU soient diffusés et contextualisés au niveau local, y compris en les traduisant dans les langues pertinentes, et soutenir l'adoption au niveau local ;
- 4 Assurer le renforcement des capacités de maîtrise des données sur l'ESU auprès du personnel du ministère de l'Éducation au niveau local ;
- 5 Travailler avec les communautés locales/scolaires afin d'examiner et d'évaluer conjointement les risques dans les zones vulnérables (celles qui sont les plus susceptibles d'être touchées par la crise, y compris les zones susceptibles d'accueillir des populations déplacées) et s'appuyer sur les analyses de risques existantes, le cas échéant, pour compléter les données de l'évaluation rapide des besoins et faciliter l'élaboration de plans de préparation.



## 2.3 Planification de la mise en œuvre

Par le biais d'entités de coordination (par exemple, le cluster éducation, le groupe de travail ESU), les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent également *se préparer conjointement à un déploiement efficace et rapide des activités pertinentes*, comme indiqué dans la liste de contrôle de la préparation au RRM.

En ce qui concerne *la planification des espaces d'enseignement provisoire (TLS) et du matériel d'enseignement et d'apprentissage (TLM)*, les actions conjointes du ministère de l'Éducation et de ses partenaires pourraient inclure les éléments suivants :

- 1 Plaider auprès des donateurs pour une ligne de résultats ou de fonds prévisionnels dans toutes les propositions pour permettre aux ministères de l'Éducation et aux partenaires de pré-positionner des fournitures adéquates et de répondre rapidement ;
- 2 Déterminer à l'avance les fournitures essentielles pour proposer et mettre en place rapidement les TLS et d'autres moyens de fournir des services d'éducation continue ;
- 3 Établir et tenir à jour des cartes et des inventaires en temps réel des fournitures prépositionnées ;
- 4 Déterminer à l'avance la composition des kits d'enseignement et d'apprentissage et s'assurer qu'ils sont contextualisés, et que les achats soient autant que possible localisés, en tenant compte des contraintes de la chaîne d'approvisionnement locale ;
- 5 Localiser, adapter et traduire les directives, la formation des enseignants et le matériel pédagogique à utiliser avec chaque kit préemballé ;
- 6 Réviser et mettre à jour les accords pertinents avec les fournisseurs locaux ;
- 7 Garantir des accords pour le stockage, le déploiement rapide et le transport de TLS et TLM dans le cadre d'une intervention rapide d'ESU.

Les ministères de l'Éducation doivent également se coordonner avec d'autres ministères compétents pour explorer la possibilité d'un stockage conjoint et s'assurer qu'ils sont en mesure de fournir un entrepôt pour les fournitures prépositionnées au niveau local, afin de faciliter le déploiement rapide du stock.

En termes de planification de la *santé mentale et du soutien psychosocial (SMSPS)*, les actions conjointes du ministère de l'Éducation et des partenaires pourraient inclure :

- 1 Déterminer quel programme d'études d'urgence et quels types d'offre et de matériel complémentaires sont disponibles et appropriés aux scénarios d'urgence probables ;
- 2 Collaborer avec le secteur de la protection de l'enfance pour s'assurer qu'une offre standard est disponible en matière de SMSPS ;
- 3 Identifier, localiser et adapter le matériel aux thèmes d'urgence probables ;
- 4 Préformer les enseignants et les administrateurs scolaires afin de disposer d'une liste de professionnels qualifiés en SMSPS ;
- 5 Veiller à ce qu'une offre de formation rapide dans des formats et des langues accessibles soit mis à la disposition des enseignants et autres animateurs ;
- 6 Assurer une coordination étroite avec les autres ministères concernés comme, par exemple, le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux.



Les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent également planifier des actions conjointes pour fournir un apprentissage social et émotionnel (ASE), qui pourraient inclure :

- 1 Assurer l'inclusion de l'ASE dans la préparation, la familiarisation avec les indicateurs clés et fournir aux enseignants et animateurs une formation et des ressources de base ;
- 2 Mener un plaidoyer auprès des écoles, des enseignants et des soignants sur l'importance de l'ASE.

Enfin, en termes de planification du *soutien et de la mobilisation des enseignants* pendant la phase aiguë de l'urgence, les actions conjointes des ministères de l'Éducation et des partenaires pourraient inclure :

- 1 Établir une politique spécifique sur la rémunération des enseignants en cas d'urgence, conformément à la politique du ministère de l'Éducation sur la rémunération des enseignants ;
- 2 Développer un plan de mobilisation et de formation minimale rapide des enseignants ;
- 3 Veiller à ce que la formation préalable à la crise soit dispensée à une échelle et à une fréquence qui garantissent une préparation rapide des enseignants et des animateurs. Dans les contextes multilingues, il serait important de prévoir les services d'interprètes lors de la formation afin de s'assurer que les enseignants dont la langue maternelle est marginalisée sont parfaitement préparés.

## 2.4 Coordination et communication

Pour lever les ambiguïtés autour des rôles et des responsabilités, et pour s'assurer que les principes humanitaires sont respectés, les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent *conjointement améliorer les mécanismes de coordination sectorielle et intersectorielle et les flux de communication avant l'apparition d'urgences à déclenchement rapide* et clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs de l'éducation, afin qu'ils soient mieux préparés en cas de crise. Plus précisément, les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent :

- i Rédiger et diffuser conjointement les procédures opérationnelles standard (POS) décrivant les rôles et les responsabilités du ministère de l'Éducation aux niveaux national et infranational, et celles des partenaires humanitaires au début des situations d'urgence ;
- ii Mener et mettre à jour régulièrement des évaluations sur les capacités liées à l'ESU parmi le personnel de l'éducation au niveau infranational afin d'identifier les lacunes potentielles dans les fonctions clés du ministère de l'Éducation et afin de contribuer à la mise en œuvre d'interventions rapides d'ESU ;
- iii Mener des enquêtes sur la compréhension des normes ESU par le personnel du ministère de l'Éducation au niveau infranational, afin d'évaluer l'assimilation de la formation liée à l'ESU et de guider les futurs efforts ciblés de renforcement des capacités.

En outre, les ministères de l'Éducation doivent s'efforcer de :

- i Rédiger des TdR (termes de référence) clairs pour leurs personnels chargés de responsabilités en matière d'interventions rapides d'ESU, afin d'améliorer leur redevabilité pour ces interventions ;
- ii Améliorer la sensibilisation de tous les départements concernés sur leur responsabilité d'aider les points focaux en charge de l'ESU au sein du ministère de l'Éducation avec une expertise technique pertinente et un soutien coordonné lors d'une urgence à déclenchement rapide.

Les actions spécifiques des partenaires humanitaires pour renforcer le rôle des ministères de l'Éducation dans la coordination pourraient inclure :

- i Promouvoir le déploiement de personnel dédié du ministère de l'Éducation aux niveaux national et infranational pour se concentrer sur les fonctions liées à l'ESU et plaider contre la « double casquette » du personnel du ministère de l'Éducation (assumer des responsabilités liées à l'ESU en plus des fonctions régulières) autant que possible ;
- ii Veiller à ce que les ministères de l'Éducation comprennent et utilisent plus systématiquement la matrice *Qui fait Quoi Où Quand et Pour Qui* (en anglais 5W : *Who does What Where When & for Whom*, l'outil principal de gestion de l'information de la réponse humanitaire) ou la cartographie de la présence des partenaires menée par le Cluster Éducation, pour savoir quels partenaires peuvent être sollicités lors d'une urgence à déclenchement rapide ;
- iii Assurer de meilleurs liens avec le groupe d'éducation locale (GEL) par exemple, les coordinateurs de cluster pourraient assister à ces réunions et les membres du GEL non engagés dans l'action humanitaire pourraient assister à la fois aux réunions du cluster et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire [HCT] afin de favoriser le partage d'informations et la coordination sur les interventions rapides d'ESU entre les partenaires du développement et les humanitaires.

## 2.5 Allocation des ressources

Enfin, les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent *soutenir conjointement le plaidoyer en faveur des efforts de mobilisation des ressources, afin de garantir l'allocation en temps voulu de ressources adéquates pour la planification de la préparation aux interventions rapides d'ESU*. Les actions des ministères de l'Éducation et des partenaires à cet égard, conformément à la liste de contrôle de la préparation au RRM, pourraient inclure :

- i Déterminer les besoins de financement probables pour les trois premiers mois des scénarios d'urgence potentiels sur la base des plans d'urgence et de préparation, y compris en matière de fournitures et de ressources humaines ;
- ii Maintenir et renforcer les relations avec les principaux donateurs au niveau du pays, les tenir informés des efforts de préparation et élaborer conjointement une cartographie des donateurs afin d'identifier les ressources disponibles dans chaque lieu et pour chaque type de crise en cas d'urgence de survenue rapide ;
- iii Développer les capacités du ministère de l'Éducation pour la mobilisation des ressources, y compris la formation à la rédaction de propositions et de stratégies de plaidoyer en relation avec les interventions rapides d'ESU.

En outre, les ministères de l'Éducation devraient envisager de :

- i Consacrer une partie de leur budget national au pré-positionnement de fournitures scolaires, qui pourraient être mobilisées lors d'une urgence à déclenchement rapide.

# Comment renforcer le rôle des ministères de l'Éducation lors des interventions rapides

Cette section présente les points d'entrée pour *renforcer le rôle des ministères de l'Éducation lors des interventions rapides d'ESU* et la manière dont cet engagement peut être exploité pour améliorer l'efficacité des interventions rapides. Plus précisément, elle examine le rôle des ministères de l'Éducation dans :

- i La fourniture d'un accès dans les zones touchées difficiles d'accès ;
- ii La réalisation d'évaluations rapides des besoins (RNA) ;
- iii La planification et la mise en œuvre d'interventions rapides d'ESU ;
- iv La garantie d'une coordination rapide de l'ESU ;
- v Le soutien au financement et à la mise en œuvre du budget pendant la phase aiguë de l'urgence.

## 3.1

### Accès aux zones touchées par la crise et difficiles à atteindre

La question de l'accès est au cœur de la mise en œuvre des évaluations rapides des besoins et de l'intervention rapide d'ESU. Les ministères de l'Éducation doivent s'efforcer de *permettre aux partenaires humanitaires d'accéder aux zones difficiles à atteindre et de réduire les obstacles contextuels à une intervention rapide*, notamment en supprimant les restrictions non nécessaires à des zones géographiques spécifiques, en mettant en place des processus d'approbation préalable ou d'approbation rapide, en demandant des autorisations ou en négociant aux barrages routiers, ainsi qu'en améliorant la sécurité des partenaires humanitaires. Cela doit se faire en étroite liaison avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec les communautés locales.

## 3.2

### Évaluations rapides des besoins et liens avec les systèmes de données à plus long terme

Les évaluations rapides des besoins et la collecte de données liées à l'ESU sont essentielles pour assurer l'éducation en situations d'urgence. Cependant, il y a souvent un manque d'implication des ministères de l'Éducation dans les processus de collecte de données humanitaires et dans les évaluations rapides des besoins. Dans certains contextes, la faible coordination des évaluations rapides des besoins avec les processus de collecte de données liées à l'ESU dirigés par le ministère de l'Éducation a été source d'inefficacité. Le tableau ci-dessous présente les points d'entrée possibles pour *renforcer l'engagement des ministères de l'Éducation lors des évaluations rapides des besoins, ainsi que les considérations clés pour planifier la continuité pendant la phase d'évaluation initiale*.

### Engager les ministères de l'Éducation lors des évaluations rapides des besoins

Actions spécifiques au ministère de l'Éducation (autorités éducatives infranationales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coordonner étroitement la collecte et l'analyse des données avec les acteurs humanitaires.</li> <li>■ Recueillir des données et des informations auprès des écoles sur l'impact de la crise sur les élèves, le personnel éducatif et les infrastructures ; partager les données avec les partenaires et rendre compte aux autorités supérieures par le biais de mécanismes de coordination appropriés.</li> </ul>
Actions spécifiques aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coordonner étroitement avec le ministère de l'Éducation la collecte, le traitement, le partage et l'analyse des données de la composante éducation de la RNA multisectorielle, et partager les résultats avec les autres secteurs/clusters et les ministères de l'Éducation aux niveaux national et infranational par le biais des entités de coordination.</li> <li>■ Faciliter la participation active des ministères de l'Éducation aux évaluations initiales rapides des besoins et au suivi (le cas échéant).</li> </ul>
Actions conjointes ministère de l'Éducation/ partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participer aux évaluations multisectorielles initiales rapides des besoins. Si nécessaire, déployer une équipe d'évaluation pour révérier les données sur le terrain</li> </ul>

### Planification de la continuité pendant la phase d'évaluation initiale

Actions spécifiques au ministère de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Trianguler les données rapides liées à l'ESU avec les données des systèmes d'information institutionnel, notamment le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE), afin de comparer avec les états d'avant la crise sur un ensemble d'indicateurs clairement prédéfinis et de contribuer à la mobilisation de ressources adéquates.</li> <li>■ Utiliser le(s) plan(s) d'urgence actualisé(s) pour aider à l'élaboration des plans opérationnels annuels et garantir ainsi l'intégration des composantes de l'intervention rapide d'ESU dans les processus de planification du ministère de l'Éducation.</li> </ul>
Actions conjointes ministère de l'Éducation/ partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faciliter l'intégration de données rapides de l'ESU dans le SIGE (par exemple, un module spécifique dans le SIGE qui pourrait être activé rapidement pour un endroit spécifique touché par une crise, et qui pourrait fournir des données dynamiques et disponibles dans un flux continu).</li> </ul>

## 3.3 Mise en œuvre d'une intervention rapide et alignement sur les cadres de la politique d'éducation

*Renforcer le rôle des ministères de l'Éducation dans la planification et la mise en œuvre effective des interventions rapides d'ESU, axées sur les activités éducatives pouvant être mises en œuvre pendant une période allant jusqu'à 6 mois afin de répondre aux besoins aigus et immédiats en matière d'éducation des enfants vulnérables dans les zones difficiles d'accès, nécessite de s'appuyer sur les autorités éducatives infranationales et les autorités locales qui sont en première ligne de la réponse humanitaire et conscientes des spécificités des contextes locaux. Pour tirer parti du rôle des ministères de l'Éducation au niveau infranational dans le déploiement d'offres rapides d'ESU, leur participation doit être assurée dès le début du processus, dès la réalisation des évaluations initiales rapides des besoins. Tout au long de la mise en œuvre de l'intervention rapide d'ESU, il est essentiel de planifier la continuité le plus tôt possible, afin de combler le fossé entre l'urgence et la programmation à plus long terme, y compris l'amélioration des résultats d'apprentissage et le renforcement de la résilience.*

### Capitaliser sur le rôle central des autorités éducatives au niveau infranational et des autorités locales pour déployer des offres standard d'interventions rapides d'ESU

Actions spécifiques du ministère de l'Éducation au niveau infranational, soutenues par les partenaires

- *En étroite liaison avec les autorités locales*, veiller à ce que les espaces d'éducation soient accessibles et sûrs, afin d'assurer la fourniture d'une éducation non formelle inclusive et d'une protection.
- *Collaborer étroitement avec les partenaires humanitaires* afin de définir les lieux prioritaires pour la mise en œuvre d'une intervention rapide, avec une attention particulière pour les populations les plus marginalisées.
- Tirer parti du rôle des *bureaux d'éducation locale*, des APE et des comités de gestion de l'école (SMC) en tant qu'acteurs importants de l'intervention d'urgence au niveau local, notamment pour vérifier les facteurs de risque, identifier les ressources locales et évaluer les conditions d'apprentissage.
- *Assurer la liaison avec les partenaires humanitaires* afin de garantir le déploiement des fournitures pré-positionnées et de s'assurer que les TLS/Espace amis des enfants (ESAE) répondent aux normes nationales du ministère de l'Éducation.
- *En étroite coordination avec les partenaires humanitaires*, assurer une éducation alternative et continue : fournir une éducation non formelle et des opportunités d'apprentissage alternatives (enseignement à distance, émissions de radio, télévision et autres) lorsque l'accès physique n'est pas possible, en mettant l'accent sur les groupes les plus marginalisés.
- Travailler en étroite collaboration et en consultation avec *les communautés touchées* pour contextualiser l'intervention rapide et assurer une meilleure pertinence, ainsi qu'un plus grand potentiel de flexibilité et de durabilité des interventions.

Actions spécifiques aux partenaires en étroite coordination avec les autorités éducatives infranationales

- Fournir des espaces d'enseignement sûrs, protecteurs et de qualité : déployer des fournitures pré-positionnées, fournir des TLS/ESAE conformes aux normes nationales du ministère de l'Éducation.
- Fournir un soutien pertinent aux autorités éducatives infranationales afin de faciliter la coordination et le partage d'informations dans et depuis les zones difficiles à atteindre.
- Diffuser des messages vitaux, garantir la sauvegarde de l'enfant et fournir ASE et SMSPS.
- Garantir des opportunités d'éducation alternative et continue : proposer une éducation non formelle et des opportunités d'apprentissage alternatives dans des zones sans accès physique, en se concentrant sur les groupes les plus vulnérables et marginalisés.
- Plaider auprès des autorités éducatives pour que l'éducation soit considérée comme vitale, pour que les écoles occupées à des fins d'abris ou militaires soient libérées, et pour que tous les espaces d'éducation soient sûrs et accessibles.

### Planifier la continuité le plus tôt possible et tout au long de la mise en œuvre des interventions rapides d'ESU : combler le fossé entre la programmation d'urgence et à plus long terme, y compris l'amélioration des résultats d'apprentissage et le renforcement de la résilience

Actions spécifiques au ministère de l'Éducation, soutenues par les partenaires

- Veiller à ce que les ressources/matériel locaux disponibles soient utilisés pour des interventions rapides d'ESU lorsque cela est possible et que les besoins de la communauté hôte soient pris en compte dans l'intervention.
- Commencer à préparer les campagnes de rentrée, si pertinentes, le plus tôt possible.
- En fonction des évaluations, planifier le déplacement, la réparation ou la reconstruction des écoles.
- Prévoir un pré-positionnement supplémentaire de fournitures pour d'autres crises attendues ou persistantes.
- Commencer à planifier la transition entre l'éducation temporaire et non formelle et la réintégration de tous les élèves dans le système d'éducation formelle dès que possible. Pour les enfants déplacés qui étaient inscrits dans le système formel, planifier leur intégration dans le système formel de leur nouveau lieu de résidence.



© UNICEF/UN0373151/Choi

### 3.4 Coordination

Afin d'améliorer l'engagement des ministères de l'Éducation lors d'une intervention rapide d'ESU, il est essentiel de renforcer leur rôle dans la coordination des RRM et la coordination de l'ESU par le biais des *mécanismes de coordination* existants pendant *la phase aiguë de la crise, tant au sein des départements du ministère de l'Éducation qu'à tous les niveaux administratifs, ainsi qu'entre les ministères de l'Éducation, d'autres ministères et les partenaires humanitaires.*

#### Tirer parti du rôle de coordination des ministères de l'Éducation pendant l'intervention rapide

- Actions spécifiques au ministère de l'Éducation
- Si possible, maintenir un rôle de rassemblement et de coordination des interventions rapides d'ESU dans les clusters nationaux et infranationaux, et assurer une coordination intersectorielle dès les phases initiales de l'intervention en coordonnant avec d'autres RRM multisectoriels et en assurant une liaison étroite avec les ministères concernés, notamment les ministères de la Santé, de l'Eau et de l'Assainissement, le ministère de l'Intérieur, le département ou l'organisme chargé de la gestion des catastrophes/des affaires humanitaires, notamment pour renforcer les voies d'orientation et éviter l'utilisation des écoles comme abris.

#### Planifier la continuité tout au long de la coordination des interventions rapides d'ESU

- Actions conjointes ministère de l'Éducation/ partenaires
- Assurer la coordination avec les communautés locales et leur engagement tout au long de l'intervention rapide d'ESU, renforcer les capacités des structures communautaires, telles que les associations parents-enseignants-élèves, et veiller à leur inclusion dans les processus de conception et de mise en œuvre de l'intervention d'ESU.
- Entités de coordination – actions spécifiques
- Assurer la coordination avec les groupes d'éducation locale afin de commencer à planifier la transition entre l'intervention rapide d'ESU et les efforts de relèvement.

## 3.5 Mobilisation des ressources

Les lacunes et les déséquilibres en termes de ressources financières au cours des interventions rapides ont tendance à limiter le leadership des ministères de l'Éducation et à favoriser ainsi les interventions dirigées par les partenaires qui peuvent saper le leadership et la supervision des ministères de l'Éducation. Le rôle du ministère de l'Éducation devrait être mis à profit et renforcé afin de contribuer aux *efforts de mobilisation rapide des ressources lors d'urgences à déclenchement rapide*, y compris par le biais de sources nationales et pour améliorer *la mise en œuvre efficace et opportune du budget lors d'une intervention rapide*.

### Favoriser la mobilisation des ressources et le financement pendant l'intervention rapide

Actions spécifiques au ministère de l'Éducation

- Veiller à ce que des fonds d'urgence soient mis à la disposition des niveaux décentralisés pertinents du ministère de l'Éducation.
- Contribuer à la collecte de fonds par le biais d'appels au ministère des Finances et à d'autres structures internes afin d'augmenter le financement dédié à l'intervention en matière d'éducation dans le cadre d'une réponse d'urgence plus large.

Entités de coordination - actions spécifiques

- Utiliser des évaluations rapides des besoins et des plans d'urgence actualisés pour collecter des ressources supplémentaires dans les domaines prioritaires.
- Assurer l'intégration de l'éducation dans les appels et autres propositions en collaboration avec l'OCHA.
- Demander un financement d'amorçage rapide auprès des mécanismes de financement commun.
- Demander à ce que le budget d'urgence du ministère de l'Éducation soit mis à disposition, identifier et plaider conjointement auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir un financement pour les mois suivants, afin d'assurer la flexibilité des efforts de l'intervention rapide.

### Améliorer la mise en œuvre efficace et opportune du budget lors d'une intervention rapide

Actions spécifiques au ministère de l'Éducation

- Activer les « procédures de crise » pour permettre un décaissement plus rapide des fonds et des procédures de passation des marchés moins bureaucratiques.
- Envisager de remanier les flux de financement du niveau national vers les sous-niveaux, pour permettre le déploiement rapide de fonds.

## Favoriser un *environnement propice* à un engagement et à un leadership efficaces du ministère de l'Éducation

Pour faciliter la mise en œuvre des actions décrites dans les sections précédentes et renforcer l'efficacité des mesures de préparation, un environnement propice doit exister. La section suivante décrit *les facteurs clés ou les conditions préalables que les ministères de l'Éducation aux niveaux national et infranational, ainsi que les partenaires humanitaires, devraient envisager de mettre en place pour renforcer les interventions rapides d'ESU et améliorer leur durabilité*. En fin de compte, ces catalyseurs aideront les acteurs de l'éducation à *combler le fossé entre la programmation d'urgence et celle à plus long terme* et contribueront à rendre les interventions rapides d'ESU plus efficaces et plus responsables vis à vis des populations touchées dès le début des crises.

### 4.1

#### Politique et planification : adoption d'une approche de planification sensible aux crises

Un catalyseur clé pour des interventions rapides et efficaces *est la planification sensible aux crises*. Cela renforce les mesures de préparation, en limitant la vulnérabilité aux aléas, de la prévention et de l'atténuation pour limiter l'impact des crises, et le relèvement, en mettant en place des systèmes permettant de fournir des services qui répondent aux besoins des personnes en temps voulu et qui s'adaptent aux contextes locaux.

Pour se départir d'un engagement symbolique et *ad hoc* et garantir un engagement et un leadership plus forts dans les interventions rapides d'ESU, les ministères de l'Éducation doivent favoriser un environnement politique cohérent où la préparation, la prévention et la réponse aux crises sont institutionnalisées. Tout d'abord, les ministères de l'Éducation doivent veiller à ce que l'éducation soit intégrée aux efforts de préparation du gouvernement, aux plans d'urgence ou aux plans de réduction des risques de catastrophes (RRC), afin de garantir le maintien des principaux services de base en toutes circonstances. En outre, les ministères de l'Éducation doivent réaliser des analyses des vulnérabilités du système d'éducation, y compris les vulnérabilités aux risques naturels, au changement climatique et aux conflits, et utiliser ces analyses pour éclairer *l'intégration de la préparation et de l'intervention d'urgence dans toutes les politiques et tous les processus de planification de l'éducation* (plans du secteur de l'éducation, plans opérationnels annuels, politiques et stratégies liées à l'éducation) et s'assurer que ceux-ci sont étayés par les principes humanitaires. Les ministères de l'Éducation doivent adapter leurs *outils et procédures opérationnels* pour les rendre flexibles en cas d'urgence, et également réhabiliter leurs *installations et infrastructures éducatives* (en utilisant des conceptions et des matériaux résistants aux catastrophes et aux aléas climatiques). De même, il peut s'avérer nécessaire d'adapter le *programme d'études* et la *gouvernance* du système national d'éducation. Ce dernier point peut impliquer, le cas échéant, la création d'une *unité dédiée à l'ESU*, soutenue par un personnel hautement qualifié et des mécanismes de redevabilité renforcés. Ces politiques, procédures et processus doivent être diffusés jusqu'aux niveaux infranationaux. En outre, les gouvernements nationaux devraient envisager d'exiger que *toute intervention rapide de réponse intersectorielle inclue l'éducation*.

Les ministères de l'Éducation devraient envisager de diriger, en coordination avec les partenaires de la coordination humanitaire, l'élaboration de *plans d'urgence multirisques chiffrés* au niveau national, qui guideraient les interventions d'ESU, y compris les interventions rapides, et assureraient la transition entre l'intervention rapide d'ESU et le relèvement à long terme et la durabilité. Par exemple, la formation des enseignants et la construction d'écoles temporaires doivent être guidées par les normes et les objectifs à long terme des ministères de l'Éducation. Ces plans d'urgence doivent être contextualisés aux réalités infranationales par le biais de consultations avec les communautés, y compris les groupes les plus marginalisés, et doivent faciliter l'appropriation locale. Plus précisément, les ministères de l'Éducation et les partenaires doivent inclure *les communautés dès le début des interventions rapides*, y compris les dirigeants et les institutions locaux, les APE et les comités de gestion de l'école. Pour ce faire, les ministères de l'Éducation et leurs partenaires doivent renforcer la participation des communautés à la conception, à la mise en œuvre et à la diffusion des évaluations des besoins, et veiller à ce que toutes les communautés de langues soient incluses.

Pour améliorer la préparation et l'intervention d'urgence au niveau des écoles, les ministères de l'Éducation doivent exiger des écoles *qu'elles incluent, dans leurs plans d'amélioration, des mesures de réduction des risques et de préparation aux catastrophes et, dans les subventions aux écoles, une ligne budgétaire pour la préparation d'urgence et l'intervention rapide au niveau des écoles.*

Les efforts visant à institutionnaliser la préparation et l'intervention d'urgence devraient compléter la mobilisation de financements dédiés à l'ESU et une politique solide de développement des compétences pour la préparation et l'intervention d'urgence. Concernant ce dernier point, *les capacités des experts en éducation au niveau local, des administrateurs scolaires et des enseignants* devraient être renforcées en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide d'ESU, y compris sur les questions liées à l'alerte précoce et à la préparation de plans d'urgence, en vue de favoriser une culture de la préparation à tous les niveaux du ministère de l'Éducation et au renforcement de la résilience jusqu'au niveau de l'école. Il faudrait également s'assurer de la disponibilité d'enseignants femmes, y compris dans les zones isolées ou difficiles d'accès. *Les initiatives de développement des capacités doivent aborder la question du turnover fréquent du personnel et inclure des stratégies pour organiser ce turnover et assurer le transfert des compétences liées à l'intervention rapide d'ESU*, avec une attention particulière aux bureaux d'éducation infranationaux dans les zones reculées.

Enfin, les gouvernements devraient permettre une délégation accrue du pouvoir de décision aux niveaux infranationaux, y compris aux autorités locales en première ligne de la réponse humanitaire. Il est en effet nécessaire de *renforcer les processus de décentralisation afin de permettre une mise en œuvre des interventions plus efficace, pertinente, et rapide*, en réponse aux besoins locaux. Les ministères de l'Éducation devraient notamment approfondir la participation des niveaux infranationaux à la conception des politiques, à la planification stratégique et à la prise de décision, et s'assurer qu'ils sont suffisamment soutenus pour contextualiser et mettre en œuvre les politiques et les plans liés à l'intervention d'urgence et à la gestion des risques dès les premiers stades d'une crise.

## 4.2 Capacités de données améliorées

Pour vraiment comprendre l'ampleur d'une crise, ainsi que les besoins différenciés des communautés en matière d'éducation, les parties prenantes doivent avoir accès à des données fiables et les utiliser. Et, pour garantir que les ressources sont dirigées rapidement et efficacement pendant la phase rapide, la rapidité et la sécurité de ces données sont cruciales.

Dans l'ensemble, les partenaires doivent renforcer les capacités des ministères de l'Éducation aux niveaux national et infranational en matière de *collecte et d'utilisation des données ESU en temps opportun pour prendre des décisions éclairées*, grâce à la formation régulière du personnel sur toutes les étapes du cycle de vie des données liées à l'ESU, y compris sur la façon de participer à des évaluations rapides des besoins en collaboration avec des partenaires humanitaires. La formation devrait être complétée par un apprentissage par les pairs. Les ministères de l'Éducation pourraient envisager la création d'un fichier de collecteurs d'information qualifiés, et capables de se déployer rapidement dans les zones difficiles d'accès. Comme indiqué plus haut, les partenaires pourraient également fournir aux bureaux infranationaux d'éducation les équipements nécessaires (téléphones satellites, matériels de traitement des Technologies de l'Information et de la Communication [TIC], moyens de transport adaptés) permettant la collecte et la diffusion des informations dans les zones difficiles d'accès. Les gouvernements peuvent aussi investir davantage dans les énergies alternatives ou renouvelables, afin que les coupures de courant ne soient pas un obstacle à la collecte et à la diffusion des informations dans les zones touchées. Ainsi, le déploiement d'une intervention rapide d'ESU pourra être possible, sur la base des besoins réels, dans les zones les plus reculées.

Afin d'aider les ministères de l'Éducation à jouer un rôle plus actif dans les interventions rapides d'ESU, les partenaires doivent aider leurs départements SIGE à intégrer les processus de collecte, d'utilisation et de gestion des données, notamment pour garantir que les données collectées dans le cadre des évaluations rapides de l'ESU sont consolidées à tous les niveaux et alimentent le SIGE national. Plus généralement, les partenaires devraient envisager de fournir un soutien au ministère de l'Éducation pour *rendre le SIGE sensible à la crise et pour harmoniser la collecte et la production de données liées à l'ESU*, en soutenant la révision et l'harmonisation des outils ou listes de contrôle, indicateurs et processus de collecte de données ESU, y compris pour l'intervention rapide d'ESU, qui peut être diffusée et contextualisée aux niveaux infranationaux. Le ministère de l'Éducation devrait également être soutenu dans le développement d'autres indicateurs de performance clés liés à l'ESU. Le ministère de l'Éducation et les partenaires doivent également utiliser le suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL) renforcé, intégré dans le SIGE, pour suivre les transitions de l'éducation informelle à l'éducation formelle et renforcer les enseignements tirés. Les ministères de l'Éducation devraient envisager de renforcer la coopération avec les autorités statistiques nationales pour assurer une meilleure intégration des données, y compris les données liées à l'ESU.

Les partenaires doivent considérer les ministères de l'Éducation comme des acteurs clés dans les processus de collecte et de gestion des données, et impliquer les autorités éducatives à tous les niveaux dans la collecte et l'analyse des données, dès les étapes de l'évaluation rapide. Pour renforcer cela, les ministères de l'Éducation doivent non seulement veiller à ce que des *ressources financières soient consacrées à la réalisation d'évaluations rapides de l'ESU*, mais également renforcer la qualité des données provenant des sources du ministère de l'Éducation. Par exemple, en amont des situations d'urgence, les ministères de l'Éducation pourraient établir *des organes de validation des données au sein des bureaux infranationaux de l'éducation* qui auraient la capacité de recouper les données liées à l'ESU collectées et de les diffuser à d'autres niveaux du ministère de l'Éducation et aux partenaires.

Enfin, les ministères de l'Éducation devraient également envisager de mettre en place *des systèmes de sauvegarde des données pour prévenir les risques de perte de données et d'informations lors d'une situation d'urgence à déclenchement rapide*.

Pour conclure, les ministères de l'Éducation et les partenaires pourraient envisager d'établir *des protocoles de partage de données* en tenant compte des préoccupations de protection et de sécurité, qui fourniraient un cadre fiable pour le partage systématique des données liées à l'ESU entre les partenaires et les ministères de l'Éducation.

### 4.3

## Amélioration de la coordination et de la communication

La planification et la mise en œuvre efficaces d'interventions rapides dépendent d'une coordination solide. Cette coordination est particulièrement importante dans les contextes où les ressources sont très limitées et où il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées à bon escient.

Les ministères de l'Éducation devraient capitaliser davantage sur les mécanismes de coordination que permettent les réunions du cluster éducation ou des groupes de travail ESU pour *promouvoir la cohérence entre les interventions éducatives rapides et les priorités gouvernementales*, notamment en favorisant l'alignement des initiatives des partenaires sur les plans de travail annuels des ministères de l'Éducation, afin d'optimiser davantage l'utilisation des ressources limitées disponibles pour une intervention rapide d'ESU et pour créer des synergies entre les différentes interventions. Les partenaires doivent être encouragés à intervenir au sein du cadre du cluster d'éducation ou du groupe de travail dédié aux interventions éducatives en situation d'urgence, co-dirigé par les ministères de l'Éducation, afin d'éviter les doublons et de promouvoir, en cas d'intervention rapide suivant les situations d'urgence, une meilleure couverture de toutes les localités affectées.

*Pour des interventions rapides d'ESU efficaces, il est vital que le travail se fasse à tous les niveaux et dans tous les secteurs. A ce titre, des dispositions spécifiques sur la coordination intersectorielle, du niveau national au niveau infranational, et plus spécifiquement sur la coordination avec les RRM multisectoriels existants, devraient être intégrées dans les plans d'urgence/préparation multirisques infranationaux. Ces plans devraient définir les mécanismes de coordination entre les ministères de l'Éducation et les partenaires au niveau infranational, entre les différents ministères de tutelle au niveau infranational, et entre les services du ministère de l'Éducation. Une meilleure coordination intersectorielle éviterait, par exemple, que des salles de classe ne soient utilisées comme abris par les populations touchées.*

En parallèle, les partenaires devraient envisager d'intensifier le soutien aux ministères de l'Éducation pour qu'ils assument leur rôle de principaux responsables en termes de fourniture d'éducation pendant les crises, y compris en termes d'interventions rapides d'ESU. En particulier, *les capacités des clusters éducation infranationaux devraient être renforcées pour coordonner efficacement* les interventions rapides d'ESU, et un soutien devrait être fourni au personnel infranational du ministère de l'Éducation.

## 4.4 Renforcement du financement et de la mise en œuvre du budget

La préparation et la mise en œuvre d'interventions rapides, en particulier dans les zones difficiles d'accès et peu sûres, nécessitent un financement important. Compte tenu de l'importance de la disponibilité des ressources financières pour faciliter le rôle d'un ministère de l'Éducation dans les efforts d'intervention rapide et pour opérationnaliser les accords d'interventions rapides d'ESU existants, les gouvernements devraient augmenter les ressources mises à la disposition des ministères de l'Éducation pour l'intervention rapide d'ESU. Plus précisément, les ministères de l'Éducation devraient créer une *ligne budgétaire dédiée à l'intervention rapide d'ESU, y compris la préparation aux niveaux national et infranational*. Cela nécessiterait de plaider auprès du ministère des Finances et d'autres ministères, y compris le bureau du Premier ministre ou du Président pour les budgets sectoriels et conjoints en matière d'intervention d'urgence. Les ministères de l'Éducation pourraient également envisager d'exiger que le financement des subventions ESU des donateurs comprenne un pourcentage minimum alloué aux interventions rapides.

Afin de renforcer *la mobilisation des ressources allouées aux interventions rapides d'ESU*, les ministères de l'Éducation et les partenaires devraient porter leurs efforts de plaidoyer auprès des autorités de niveau supérieur et de l'OCHA pour obtenir que l'éducation soit considérée comme vitale, que sa capacité de protection soit reconnue, et qu'elle soit par conséquent prioritaire dans le cadre des interventions rapides. Les ministères de l'Éducation devraient également envisager d'investir dans des évaluations cohérentes et rigoureuses des besoins en matière d'éducation rapide afin de défendre un financement supplémentaire et la mise en place d'un système d'alerte précoce coordonné et efficace à tous les niveaux, lié à des plans d'urgence multirisques élaborés et chiffrés conjointement. Ceux-ci constitueraient de puissants outils de mobilisation des ressources pour plaider la cause de la priorisation de l'éducation dans les interventions rapides, auprès des autorités gouvernementales de haut niveau.

Pour améliorer la mise en œuvre du budget et veiller à ce que les ressources, depuis le niveau national jusqu'au niveau des écoles, soient décaissées plus rapidement afin de répondre aux besoins identifiés, *les ministères de l'Éducation devraient mettre en place des mécanismes de financement d'urgence et assurer la décentralisation des pouvoirs et des budgets*. Ils devraient également plaider pour la simplification des procédures de passation de marchés en cas d'urgence.

Pour finir, les ministères de l'Éducation pourraient encourager la mobilisation des ressources locales, combinées à des approches communautaires, et plaider pour l'utilisation de ressources locales pour l'ESU et les interventions rapides d'ESU.

# Références

ACAPS. 2021. *Aperçu de l'accès humanitaire, juillet 2020*. Genève, ACAPS. Extrait de : [www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20210719\\_acaps\\_humanitarian\\_access\\_overview\\_july\\_2021.pdf](http://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20210719_acaps_humanitarian_access_overview_july_2021.pdf)

OCHA (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires). 2017. *Nouvelle façon de travailler*. New York, OCHA. Extrait de : [https://www.unocha.org/sites/unocha/files/NWOW%20Booklet%20low%20res.002\\_0.pdf](https://www.unocha.org/sites/unocha/files/NWOW%20Booklet%20low%20res.002_0.pdf)

----. 2022. *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022 : Mise à jour semestrielle : Instantané au 21 juin 2022*. New York, OCHA.

REACH ; GEC (Global Education Cluster). 2020. *Mécanismes de réponse rapide : Cartographie et évaluation mondiales - Enseignements tirés, octobre 2020*.

Université du Sussex. 2022. *Renforcer les interventions éducatives rapides dans les urgences aiguës : Rapport de synthèse*.



Union européenne



Cluster Education Global



unesco  
Institut international de planification de l'éducation



Save the Children

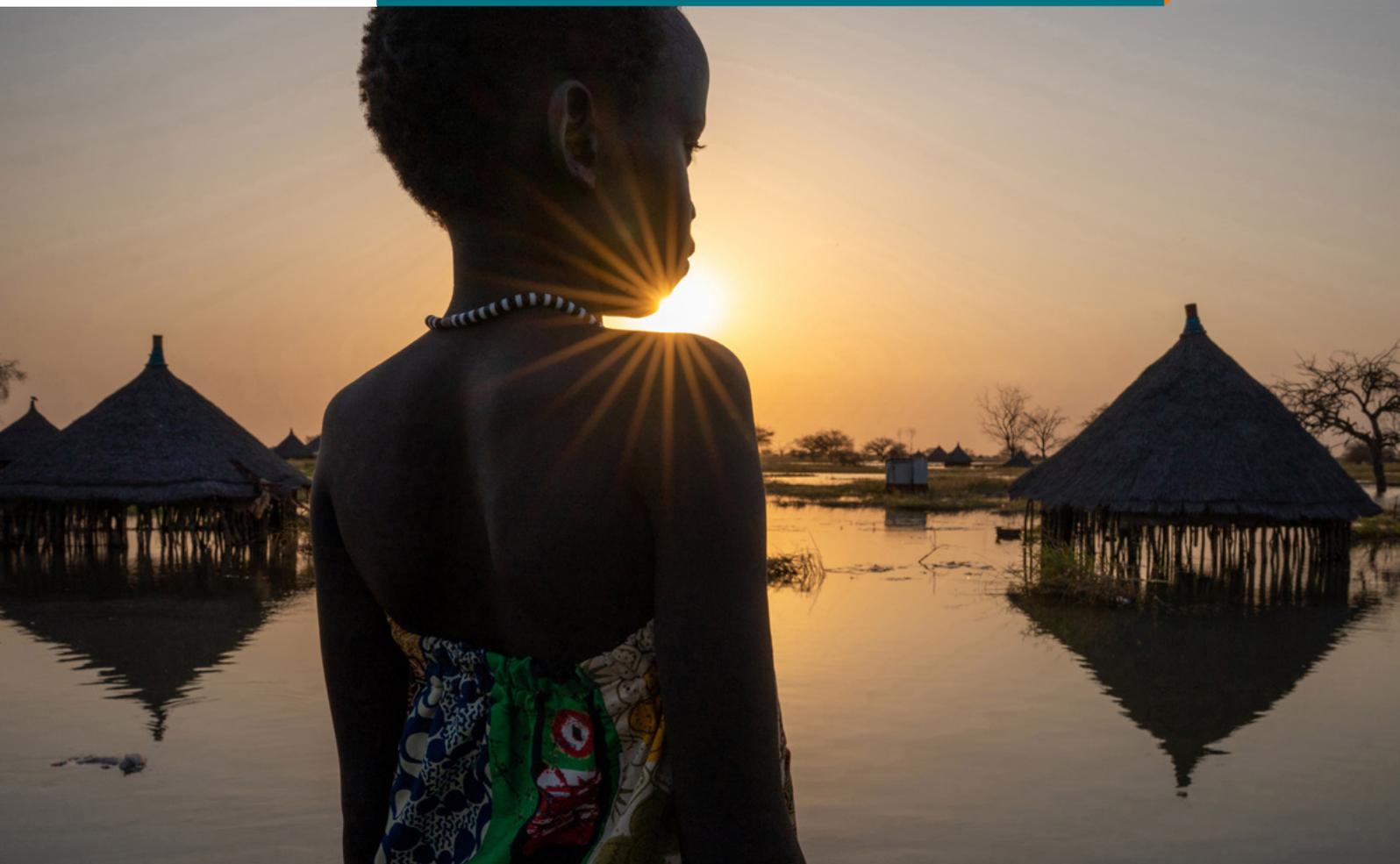


Translators without Borders



PART OF NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL

Pour plus d'informations:  
[info@iiep.unesco.org](mailto:info@iiep.unesco.org)  
[www.iiep.unesco.org](http://www.iiep.unesco.org)



Union européenne



unesco  
Institut international de planification de l'éducation

RENFORCEMENT  
DE LA RÉPONSE  
RAPIDE EN  
ÉDUCATION